

# **PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE SYNDICAT DE QUARTIER 3M BOURGAILH**

---

**Le 26 Janvier 2019 à 14H30**

---

## **L'an deux mil dix neuf, le 26 Janvier à 14H30**

Les membres du Syndicat de Quartier 3M BOURGAILH se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle à la Salle Municipale MONBALON 2 bis rue des Anciens de l'AFN 33600 PESSAC.

L'Assemblée Générale est présidée par Daniel DOMENGE en qualité de Président, et Joëlle TREMOULINARD en est nommée secrétaire.

Il a été établie une feuille d'émargement qui laisse apparaître un total de 60 membres présents.

Un bulletin de vote est remis à chaque adhérent.

Le président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant:

- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité 2018
- Rapport financier du Trésorier
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Programme animations 2019
- Vote des résolutions

## **RAPPORT MORAL**

Il est alors donné lecture du rapport moral par le Président DOMENGE qui rappelle l'objet statutaire du Syndicat de Quartier et son rayon d'action ainsi que son engagement en tant que membre au sein de différentes structures comme la Fédération de Quartiers de Pessac, l'Ecosite du Bourgailh et la Maison des Associations de Pessac.

Le Syndicat de Quartier a enregistré 170 adhésions en 2018.

Après avoir commenté les différents mouvements au sein du Conseil d'Administration, il remercie l'ensemble de ses membres pour leur implication et leur dévouement au service de l'intérêt général et encourage les nouvelles vocations à venir étoffer le CA qui compte 12 éléments.

Ses remerciements vont également aux soutiens dont le Syndicat 3M Bourgailh a bénéficié tels que la Ville de Pessac et le partenaire La Conseillère Immobilier.

Après avoir listé les différentes réunions dans lesquelles les membres du CA se sont impliqués, le Président évoque les faits marquants de l'année 2018 pour lesquels le Syndicat de Quartier s'est mobilisé.

## **RAPPORT D'ACTIVITE**

L'implication du Syndicat de Quartier dans le domaine de l'urbanisme et de la voirie est évoquée.

Richard MABILLEAU fait le point sur les animations qui ont été mises en place en 2018 (galette des rois, après-midi récréative, loto du jardinier, repas des voisins, concours de pétanque, vide-greniers, sortie découverte, loto des saveurs, Noël des enfants, exposition-vente et séances de rencontres hebdomadaires) et en fait le bilan qualitatif.

Daniel DOMENGE évoque les différentes rencontres avec les élus et les équipes municipales durant l'année 2018.

## **RAPPORT FINANCIER**

En l'absence excusée du trésorier, Daniel DOMENGE présente le bilan financier de l'exercice 2018. Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 10 735,62€ avec un résultat négatif de 333,82€. Ce résultat est le fait des investissements importants en matériel d'équipement. Ce résultat est couvert par la réserve de trésorerie du Syndicat de Quartier.

Il présente également le budget prévisionnel 2019.

## **PROGRAMME ANIMATIONS 2019**

Richard MABILLEAU décline ce qui devrait être le programme d'animations pour l'année 2019. Ce programme devrait ressembler au programme 2018 et pourrait intégrer une bourse aux vélos lors du vide-greniers du mois de Juin.

Le Président remercie les différents intervenants. Un débat s'ouvre entre les participants à cette Assemblée Générale et un échange d'idées s'instaure. Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les différentes résolutions à l'ordre du jour:

## **VOTE DES RESOLUTIONS:**

### **Première résolution:**

L'Assemblée Générale prend acte du rapport moral formulé par le Président DOMENGE et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Deuxième résolution:**

L'Assemblée Générale prend acte du rapport d'activité énoncé par les membres du Conseil d'Administration et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Troisième résolution:**

L'Assemblée Générale prend acte du rapport financier et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

### **Quatrième résolution:**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration pour toutes les actions de gestion accomplies depuis la dernière Assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Cinquième résolution: ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des membres ci-après:

- Jouisette BERNIER
- Ascension CAYUELA
- Daniel DOMENGE
- Joëlle TREMOULINARD

L'Assemblée Générale procède à l'élection du nouveau membre ci-après:

- Léonus JUVENAL

Les mandats de Louisette BERNIER, Ascension CAYUELA, Daniel DOMENGE et Joëlle TREMOULINARD seront à renouveler lors de l'AG 2022 qui statuera sur l'exercice 2021.

Le mandat de Léonus JUVENAL sera à renouveler lors de l'AG 2020 qui statuera sur l'exercice 2019.

La durée des mandats des nouveaux membres tient compte de l'article 4 des statuts sur le renouvellement par tiers du Conseil d'Administration

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance de l'Assemblée Générale statutaire est levée à 16H00.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **\* Conférence de Secteur**

Le Président rappelle que la Conférence de Secteur se tiendra le 31 Janvier à 19H00 à la salle municipale de Magonty.

Il est important de noter que le contenu sera complètement différent et fera appel à la participation volontaire des habitants qui le souhaitent. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de développer la démocratie participative

Cette année, pour la première fois, des tables rondes d'expression libre seront proposées autour des thèmes suivants:

- Urbanisme-Logement
- Voirie-Espaces libres

- Mobilités-Déplacements
- Développement-Espaces verts
- Services publics municipaux

**\* Charte urbaine et paysagère**

- Construire selon les préconisations du PLU (Plan local d'urbanisme), c'est bien. Et c'est même obligatoire. Mais construire selon la charte paysagère de la ville de Pessac, c'est encore mieux.
- La charte urbaine est organisée en trois parties : qualité des espaces extérieurs, de la construction et des usages.
- Ainsi, dans la partie consacrée aux espaces extérieurs, la charte précise comment favoriser les aménagements paysagers, soigner la qualité des porches et clôtures, intégrer le stationnement...
- L'idée est de donner des recommandations qui permettent de préserver la qualité urbaine à Pessac.
- Les services d'urbanisme de Bordeaux Métropole ont travaillé en y associant les élus et le maire Franck RAYNAL. Les syndicats de quartiers ont également été sollicités afin qu'ils apportent leur contribution.
- Plusieurs grands principes ont prévalu : garder la mémoire des éléments qualitatifs et identitaires qui font la spécificité de Pessac et préparer la ville de demain.  
La Charte urbaine a été présentée en conseil municipal de Pessac le 24 septembre dernier et entre en vigueur dès le 01.01.2019.

**ECHANGES AVEC LES ELUS:**

**Daniel DOMENGE accueille Franck RAYNAL, Maire de PESSAC et les membres du Conseil Municipal présents à ses côtés, à savoir:**

**Eric MARTIN** 1er adjoint Conseiller métropolitain (espaces publics et déplacements)

**Laurent DESPLAT** (Conseiller Espaces verts,ruraux et forestiers)

**Pierrick LAGARRIGUE** (Délégué aux personnes en situation de handicap)

**Aurélie DI-CAMILLO** Adjoint de Secteur 4

**Gilles CAPOT** Adjoint chargé de l'urbanisme

**Jean Luc BOSC** Installations Sportives (Bellegrave /Saige)

Franck RAYNAL remercie le Président et prend la parole pour introduire les débats, après avoir présenté l'équipe de conseillers qui l'accompagne.

***Les questions des adhérents sont collectées par Daniel DOMENGE qui les posent au fur et à mesure aux élus :***

**► Forêt du Bourgailh :**

L'aménagement de la Forêt du Bourgailh apporté sur l'ensemble des jeux constitue un vrai succès dans laquelle chacun peut désormais vivre ses loisirs à fond, profiter de la nature, de la culture ou des sorties en famille, ravit les Pessacais et les personnes venant des alentours.

► **Avenue de Beutre** : *dangerosité des fossés créés après travaux*

Dans le cadre de la requalification complète de l'avenue, comprenant la création d'une voie verte dédiée aux cycles et aux piétons, d'importants travaux de voirie ont été effectués sur l'avenue de Beutre.

Belle réalisation, 14 mois de travaux prévus pour le projet à l'origine, ce sont finalement 6 qui auront été nécessaires à la requalification totale de l'avenue.

Travaux à réaliser sur les abords des fossés trop profonds : une protection est prévue par des lices en bois de 50 cm de hauteur . Les bas-cotés seront engazonnés par la suite, ce qui donnera tout au moins une vigilance "visuelle" pour la sécurité.(Eric MARTIN).

► **Mauvais état des trottoirs**: *rappel des règles d'entretien*

Rappel : 1 arrêté municipal demande à chacun des citoyens d'entretenir son devant de trottoir ainsi que son caniveau . Il peut être mis à votre charge les opérations suivantes: le désherbage, le balayage des feuilles mortes et autres détritiques, ou en hiver, le déneigement et le salage en cas de verglas. Les services de la collectivité ont en charge les travaux structurels d'entretien.

Eric MARTIN : dans les cas particuliers de personnes âgées ou impossibilité de le faire soi-même, une maintenance se fera sur quelques trottoirs ponctuellement,

D'ici 2020 la mairie interviendra sur quelques rues selon les demandes

Franck RAYNAL souhaite une réédition du manuel d'entretien dans les prochaines parutions **Pessac en Direct**.

Daniel DOMENGE donnera les priorités sur les voies et remontera les informations auprès d'Eric MARTIN.

► **Rue des ormeaux** : *signallement de gravillons excessifs sur l'ensemble de la chaussée.*

Eric MARTIN souligne que les gravillons sont un enduit superficiel d'usure mais fera néanmoins passer une balayeuse pour éliminer l'excès.

► **Rue des platanes** : *des travaux restent à effectuer*

Satisfaction unanime pour les travaux effectués, reste les trottoirs pour les eaux pluviales qui seront achevés prochainement.

► **Rue de la Mirante** : *résultats de comptage*

De nouveau est évoqué le problème de la vitesse excessive rue de la Mirante.

Le stationnement en chicane apporte un mieux. Aurélie Di-Camillo précise qu'il n'y a pas trop d'incident depuis ces aménagements et qu'un peu plus de civisme dans le comportement des automobilistes améliorerait l'ensemble du trafic.

Eric Martin informe que les résultats ont tous été communiqués aux riverains de la rue de la Mirante.

Une proposition de refaire un comptage et relevé de vitesse avec radar pédagogique sera à l'étude. Les résultats seront comparés aux précédents.

► **Passerelle au dessus de la rocade** : *besoin d'entretien* :

Franck Raynal précise qu'à l'horizon 2020, la carte scolaire des collèges sera modifiée.

Les collégiens de Noes viendront sur le collège de l'Alouette. En conséquence, il y aura un découpage de l'autre coté de la rocade, cette passerelle devra être rénovée et sécurisée pour accueillir des passages plus fréquents .

► **Respect des règles sur la Forêt du Bourgailh** : Daniel DOMENGE souligne les problèmes d'insécurité sur le secteur du Bourgailh : non respect des règles applicables aux usagers de la forêt et demande où en est le projet de création d'un comité de gestion de la forêt qui s'appuierait sur une charte et un plan d'action à 3 ans.

Il serait souhaitable de :

- Refaire les panneaux d'information des entrées principales avec rappel de la règle.
- Équiper toutes les entrées secondaires de totems comportant des pictogrammes rappelant les interdictions.
- Jalonner la promenade principale de cette même forme d'information.

Franck RAYNAL précise que des caméras de surveillance sont mises en place sur la zone d'activités loisirs mais pas en fonction actuellement. Il ne peut répondre sur la question de la création du comité. Il va se renseigner auprès de Jérémie LANDREAU.

Le Maire encourage le quartier à inscrire ce projet au budget participatif

Voté en Conseil municipal en décembre 2017, le budget participatif a été mis en place au printemps. Son but : permettre aux habitants de proposer et de choisir les projets qu'ils souhaitent voir mis en œuvre sur leur territoire.

Malgré un démarrage " frileux " Franck RAYNAL précise que 14 projets ont finalement été retenus dont les plus importants sont mis en œuvre.

Sur ce sujet, Jérémie LANDREAU fera un retour à Daniel DOMENGE.

► **KE'OP mobilité partagée** : que peut-on dire sur ce nouveau service expérimental ?

Expérimentation proposée sur une partie des communes de Pessac, Mérignac et Le Haillan par KEOLIS (Métropole). Fonctionne avec l'abonnement classique.

Les trajets sont partagés avec d'autres passagers aux itinéraires proches.

**Tarif** : 5€ la course/personne, prix fixe quelles que soient la durée et la distance de la course à l'intérieur de la zone couverte.

→ Franck RAYNAL souligne le coût moins onéreux que les transports classiques. Si cela fonctionne correctement on appliquerait cette formule à d'autres communes, dans le cas contraire on arrêtera cette expérimentation avec l'accord de KEOLIS.

► **Olikrom** : qu'est-ce qu'une piste cyclable photoluminescente ?

La société spécialisée dans les « pigments intelligents » vient d'inaugurer son unité pilote à Pessac. Le fondateur, Jean-François Létard, directeur de recherche au CNRS a créé la Sté Olikrom., associée avec le groupe Eiffage pour produire une peinture photoluminescente (peinture qui change de couleur en fonction de la température, de la lumière ou de la pression).

Ses innovations ont notamment permis la réalisation d'une piste cyclable lumineuse, entre le quartier de Saige et le collège François Mitterrand. Une première en France.

De façon réversible ou irréversible les applications de cette innovation intéressent des secteurs comme l'aéronautique, l'automobile, la peinture...et dans le futur une application sur les passages piétons ( la voirie absorbe la lumière la journée et la fait rayonner la nuit).

► **Maires-adjoints de secteur** : quelles modifications ?

Aurélie Di Camillo, Maire-adjointe du secteur Pessac Nature (Secteur 4)

Fatiha Bozdag, Maire-adjointe du secteur Pessac Santé

Benoit Grange, Maire-adjoint du secteur Pessac Campus

Stéphane Mari, Maire- adjoint du secteur Pessac Cœur de Vignes

Sur le même principe que « le Maire en direct » les Pessacais peuvent venir rencontrer

une fois par mois sans rendez-vous leur Maire-adjoint de secteur dans les mairies de proximité. Pour notre Secteur, Aurélie Di Camillo reçoit les 1ers Jeudi de chaque mois de 16H30 à 18H00.

Bilan de ce fonctionnement et améliorations futures :

Aurélie Di-Camillo précise que cela reste un lien de proximité entre les élus et l'ensemble des pessacais avec un nombre de services plus importants.

Elle précise également que le secteur de Toctoucau sollicite davantage les services de la mairie de proximité sur ce quartier (Riverains/Commerçants).

Nouveautés : les améliorations porteront sur une ouverture permanente de toutes les mairies de proximité tous les jours (Franck RAYNAL).

► **SECTEUR DU HAUT LIVRAC** : *comment mettre fin aux perturbations créées par un petit groupe d'individus?*

Devant les problèmes récurrents de sécurité-délinquance sur le secteur des commerces du Haut-Livrac Franck RAYNAL indique un projet pré-validé de restructuration complète de ce secteur ,avec réaménagement du Super Marché SPAR.

Pour la sécurité des habitants, le Square des Peupliers sera fermé.

► **RAVE PARTY** : *comment éviter que cette situation ne se reproduise ?*

Malgré les réglementations connues, la Rave Party qui s'est déroulée fin Octobre 2018 s'est produite sur la commune de Mérignac. Il appartenait au Maire de celle-ci d'alerter le Préfet et Police.

D'une manière générale, Franck RAYNAL précise qu'il est très difficile de gérer une telle situation, les effectifs de Police Nationale étant insuffisants et de surcroît la nuit.

En conséquence de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 26 Janvier 2019, signé par le Président et la secrétaire de séance.

Le secrétaire,  
Joëlle TREMOULINARD

Le Président,  
Daniel DOMENGE